

MAIRIE DE MAZANGÉ

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 15 octobre 2018, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :

- Décidé la dénomination de rues et la numérotation des maisons pour le déploiement de la fibre optique.
- Accepté la convention du Fonds d'Aides Communautaires aux Investissements Locaux (FACIL) concernant les travaux d'accessibilité, pour une aide de 8 810 €.
- Approuvé la dérogation pour l'assainissement de la parcelle ZT 137.
- Accepté la dissolution du CCAS et créé une commission d'action sociale sur le budget communal.
- Fixé le tarif du m³ d'assainissement collectif à 1.35€ et de l'abonnement semestriel à 29€ au 1er janvier 2019.
- Validé la modification des statuts de la communauté d'agglomération Territoires Vendômois.
- Retenu le devis de l'entreprise Bureau TP concernant les travaux de voirie à différents endroits de la commune pour un montant de 11 235.30 € T.T.C.
- Accepté l'admission en non-valeur d'une somme de 88.07 €.
- Maintenu les tarifs d'insertions publicitaires pour le bulletin municipal 2019.

Lors de la séance du 19 novembre 2018, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :

- Maintenu les tarifs de la location de la salle des fêtes et de la petite salle de réunion au 1er janvier 2019.
- Maintenu pour 2019 :
 - le prix des concessions du cimetière :
 - 15ans : 100 €
 - 30ans : 200 €
 - 50 ans : 300 €
 - le prix des cases columbarium et cave urnes du cimetière :
 - 15ans : 200 €
 - 30ans : 400 €
 - 50 ans : 600 €
 - le tarif pour le prêt d'une table et 2 bancs pour un week-end (5€).
- Approuvé le rapport incluant le schéma de mutualisation des services pour 2018-2020 entre la communauté d'agglomération Territoires Vendômois et les communes membres.
- Fixé à 2 114.34€ la redevance due par Orange pour occupation du domaine public communal.

Lors de la séance du 7 janvier 2019, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :

- Validé l'achat de 2 columbariums à l'identique à celui existant au cimetière de Mazangé à la Marbrerie MEAZZA de MUNDOLSHEIM (67).
- Accepté de verser une subvention de 70 €/enfant aux enfants de Mazangé concernés (du CE2 au CM2) concernant la demande de subvention de l'Ecole de Fortan pour la sortie découverte du « Puy du Fou » (85) du 20 au 21 juin 2019.
- Approuvé la domiciliation de l'association AMZERZO à la Mairie de Mazangé.
 - Validé les demandes de subventions pour les travaux de terrain Multisports :
 - Dotation Equipement Territoires Vendômois (DETR).
 - Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
 - Subvention Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Vendômois
 - Subvention Centre National pour le Développement du Sport

(Toutes précisions complémentaires peuvent être trouvées en mairie)

MAIRIE DE MAZANGÉ

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS DE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de la séance du 18 février 2019, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :

- Validé la création d'un poste d'adjoint technique.
- Validé la création d'un poste de rédacteur.
- Validé la création d'un poste d'adjoint technique principal 1ère classe.
- Fixé les ratios pour les avancements de grade.
- Retenu le devis de l'entreprise MINIER pour la fourniture d'encrochements au lagunage pour un montant de 5 631.00 € H.T.
- Retenu le devis de l'entreprise COLIN pour la mise en œuvre des encrochements au lagunage pour un montant de 9 886.14 € H.T.
- Approuvé le devis de l'entreprise LHUILLIER pour les travaux d'accessibilité PMR au Cimetière pour un montant de 37 088.47 € H.T.
- Approuvé la demande de subvention FACIL 2019 (Fonds d'Aide Communautaire aux Investissements Locaux) auprès de la Communauté d'Agglomération Territoires Vendômois, pour les travaux d'accessibilité PMR du cimetière.
- Renouvelé la convention de fourrière animale avec le refuge du Val de Loir de Naveil au coût de 0.90 € par habitant.

Lors de la séance du 25 mars 2019, le Conseil Municipal de MAZANGÉ a :

- Validé la modification du tableau des emplois.
- Validé la signature de la convention Groupement de commande pour le marché public d'inspection des « Ouvrages d'art ».
- Autorisé la signature d'un contrat de maintenance préventive pour la plateforme élévatrice PMR de la salle communale.
- Reconduit la convention avec la SAUR pour le recouvrement des redevances et taxes d'assainissement collectif.
- Retenu le devis de l'entreprise CRYSTAL FENÊTRES pour le remplacement du portail, du portillon et de la clôture de l'école de la commune pour un montant de 6 954.00 € T.T.C.
- Retenu le devis de l'entreprise CRYSTAL FENÊTRES pour le remplacement de la porte de l'école rue du Bignon pour un montant de 1 048.80 € T.T.C.
- Retenu le devis de l'entreprise BOUCLET pour le remplacement de la porte d'entrée et de la fenêtre de la salle de réunion communale pour un montant de 2 965.49 € T.T.C.
Retenu le devis de l'entreprise NOUANSPOUR pour la structure du terrain Multisports sur la commune pour un montant de 38 613.60 € T.T.C.
- Retenu le devis de l'entreprise LAQUET TENNIS pour le sol du terrain Multisports sur la commune pour un montant de 32 827.20 € T.T.C.
- Retenu le devis de l'entreprise LAQUET TENNIS pour la clôture du terrain Multisports sur la commune pour un montant de 9 560.00 € T.T.C.

(Toutes précisions complémentaires peuvent être trouvées en mairie)